

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 01/03/2010

Réception par le Prefet : 01/03/2010

Publication : 05/03/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-3-2-14

Séance du vendredi 26 février 2010

PÔLE VEHICULE DU FUTUR - PROJET VERTILAP 2

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° E6-2008 du 20/03/2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'allouer une subvention de 78 000 € à l'UHA Mulhouse pour le compte de l'ENSISA-LPMT pour l'acquisition d'un prototype préindustriel dans le cadre du projet VERTILAP 2,
- prélève les crédits sur l'imputation F228, chapitre 204, fonction 93, nature 204178, programme 2802.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions